

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE TRANSFERT DE GIGAS

### ARTICLE 1. DESCRIPTION DU SERVICE

Le service Transfert de gigas permet à un client titulaire d'une offre mobile éligible à l'utilisation du service (« client éligible ») de réaliser un partage d'une quantité prédéfinie de son volume de data à un client bénéficiaire. Le volume de data est décompté du godet data principal de l'offre du client éligible et est crédité sur le solde data du client bénéficiaire. Le partage de data est immédiat. Le client éligible a également accès à l'historique des transferts qu'il a réalisés.

Le service Transfert de gigas est basé sur la saisie par le client éligible du numéro de téléphone (MSISDN) du client bénéficiaire. Plusieurs montants de data peuvent être transférés : 100Mo, 500Mo, 1Go ou 2Go. Le service Transfert de gigas est disponible depuis l'espace client ou l'application mobile Orange & Moi. Une fois l'opération de transfert effectuée, le client bénéficiaire reçoit un SMS lui indiquant la quantité de data partagée par le client éligible.

Orange se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d'utilisation du service.

### ARTICLE 2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le service Transfert de gigas est inclus dans les offres Grand Public Orange Caraïbes : illimité 40Go, illimité 60Go et illimité 100Go. Les clients bénéficiaires du service Transfert de gigas doivent être titulaires d'une offre Grand Public : 2h 100Mo. Un partage de data ne peut donc être réalisé que d'un client titulaire d'une offre illimité 40Go, illimité 60Go ou illimité 100Go, vers un client titulaire d'une offre 2h 100Mo. Les conditions d'éligibilité sont vérifiées au cours du parcours de partage.

### ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION

Le client bénéficiaire peut utiliser la data reçue en partage dès réception du SMS d'information et ce durant son cycle de facturation. Aucun report de data sur le cycle suivant n'est possible.

Le service Transfert de gigas fait l'objet de limitations :

- Un même client éligible ne peut transférer de la data qu'à deux clients bénéficiaires différents sur une durée de 30 jours glissants ;
- Un client bénéficiaire ne peut recevoir de data que d'un seul client éligible sur 30 jours glissants ;
- Le volume de data donnée est limité à 2Go par cycle de facturation. Le cycle de facturation faisant référence est celui du client bénéficiaire.

En cas de changement d'offre par le client bénéficiaire en cours de cycle, le volume de data non consommé n'est pas reporté et ne se cumule pas avec les attributs du nouveau forfait souscrit par le client bénéficiaire.

Les usages et les conditions d'utilisation de la data supplémentaire sont identiques à ceux inclus dans le forfait principal.

En cas de demande expresse à ne plus recevoir le service Transfert de gigas par le client bénéficiaire, celle-ci sera effective à compter du prochain cycle de facturation.

Le volume de data transféré via le service Transfert de gigas n'a pas de valeur monétaire.

#### **ARTICLE 4. DONNEES PERSONNELLES**

Orange s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France et en Europe, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des utilisateurs de ses services, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

La Politique de données personnelles d'Orange Caraïbe disponible sur :  
<https://caraibe.orange.fr/donnees-personnelles> s'applique au service « Transfert de gigas »

Orange traite vos données dans le cadre de l'exécution d'un contrat.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation.

Vous pouvez émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données personnelles après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, ainsi que contacter le Délégué à la Protection des Données personnelles à l'adresse ci-dessous :

- Orange Caraïbe SA, service client, gestion des données personnelles, BP 2203, 97196 Jarry Cedex 9.

Toute demande d'exercice de vos droits doit être accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité délivrée par l'Etat français ou carte d'identité de l'Union Européenne ou passeport, carte de résident délivrée par l'Etat français, carte de séjour délivrée par l'Etat français ou livret de circulation délivré par l'Etat français). Une réponse vous sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande.

#### **- Particularités du Service Transfert de gigas**

La saisie du numéro de téléphone mobile d'un client bénéficiaire par un client éligible dans son espace client ou dans l'application Orange et Moi emporte acceptation par le client éligible de la divulgation au client bénéficiaire du numéro de téléphone mobile qu'il a utilisé pour procéder au Transfert de gigas.

Le client éligible garantit Orange qu'il a obtenu préalablement l'accord du client bénéficiaire pour bénéficier du service Transfert de gigas impliquant le traitement de son numéro de téléphone mobile. Néanmoins, en cas de contestation, le client bénéficiaire pourra s'opposer à son inscription à ce service.

